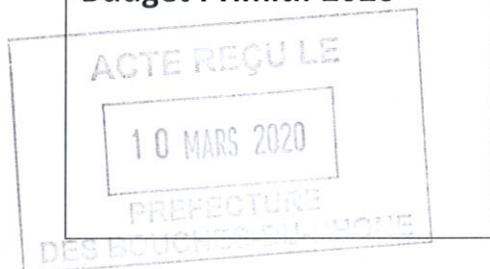


EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 6 mars

N° : 1772

Budget Primitif 2020



Membres présents : Mireille Benedetti (CR), Béatrice Aliphath (CR), Anne Claudius-Petit (CR), Christian Mounier (CD 84), Jean-François Luc (CR)

Excusés : Didier Réault (CD 13), Patricia Saez (CD 13), François Cavallier (CD83), Jean-Guy Di Giorgio (CD83), Laure Comte-Berger (CD84), Chantal Eyméoud (CR), Maud Fontenoy (CR)

Participaient également : Michel Bourrely (CD13), Jean-Philippe Chauvin (CA Grand Avignon), Céline Hayot, Philippe Vitel(CR), Pascale Mazzocchi (Paierie), Eric Hansen (OFB), Guy Parrat, Sylvie Gaillard (CESER), Yves Le Trionnaire (ADEME), Annick Mièvre, Philippe Pierron (AdE), Paul Burro (NCA), Géraldine Biau (DREAL), Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie Toubas (ARPE-ARB), Aurélie Ruffinati, Thomas Fourest (représentants du personnel ARPE-ARB)

Membres titulaires : 9 Membres présents : 5

Considérant

Que dans la continuité de l'année 2019 et toujours dans un souci de bonne gestion, l'ARPE-ARB poursuit la mise en œuvre des pistes de réductions préconisées par les deux audits successifs réalisés en 2015 et en 2017, à savoir la réduction des charges locatives et la réduction des charges de personnel du fait de l'évolution des missions de l'Agence.

Que concernant les recettes, la part régionale reste identique à 2019 et prépondérante pour l'année 2020 (500.000 € de cotisations statutaires et 1.000.000 € sur le programme d'actions 2020). La diversification des recettes permet de maintenir un équilibre budgétaire et de continuer à répondre à l'évolution de l'Agence en ARPE-ARB.

Que le Budget primitif permet la mise en œuvre des 29 actions du programme d'actions 2020 affirmant les quatre grands axes d'interventions :

- Accompagner les collectivités et les démarches territoriales,
- Améliorer et valorisation les connaissances sur la biodiversité,
- Informer, sensibiliser, éduquer et former les acteurs des territoires aux enjeux de la biodiversité et la transition écologique,
- Se positionner en cœur de réseaux pour la montée en compétence des acteurs territoriaux et le développement des projets territoriaux.

Que la structure du budget primitif avec la reprise des résultats fait apparaître un excédent de fonctionnement de 142.420,18 € et un excédent d'investissement de 606.550,21 €, en intégrant les restes à réaliser pour les deux sections.

Ouï

L'exposé de la Présidente de l'ARPE-ARB ;

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'adopter, chapitre par chapitre, le budget primitif 2020 de l'ARPE-ARB (joint à la présente délibération) de la manière suivante :

CREDITS 2020	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 467 264,00	3 467 264,00
INVESTISSEMENT	112 760,00	112 760,00
RESULTATS ANTERIEURS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	231 732,35	374 152,53
INVESTISSEMENT	79 808,40	686 358,61
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL GENERAL	3 891 564,75	4 640 535,14

Fait et délibéré à Marseille, le 6 mars 2020

Pour copie conforme,

La Présidente,
Mireille BENEDETTI